Déclaration des dommages suite à un phénomène d’origine naturelle (inondation, grêle…)

*Vous pouvez garder cette page 1 pour votre information.*

**Certaines inondations, lorsqu’elles présentent un caractère exceptionnel, peuvent être reconnues officiellement comme « calamité naturelle publique »** par le Gouvernement wallon. Cette reconnaissance ouvre la possibilité d’obtenir une aide financière régionale pour certains dommages aux biens privés, en complément éventuel d’une indemnisation par votre assureur. À la différence d’une inondation « ordinaire » (qui ne répond pas aux critères requis), seule la reconnaissance officielle permet de solliciter l’aide du Fonds des Calamités de Wallonie.

**C’est à la commune de collecter les informations et d’introduire la demande.** Pour qu'un phénomène naturel soit reconnu comme une calamité naturelle publique, il faut que les deux conditions suivantes soient remplies :

* La commune demande la reconnaissance dans un délai de 21 jours ouvrables (tous les jours autres que le samedi, le dimanche et les jours fériés) ;
* Les critères techniques de reconnaissance soient rencontrés.

Si le phénomène naturel est reconnu comme une calamité naturelle publique et que la commune fait partie de la zone géographique de la reconnaissance, ses citoyens (personnes physiques et morales) et elle peuvent obtenir une aide à la réparation pour certains dommages causés par cette calamité.

**Voici le lien concernant les calamités pour info :** [**https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-la-reconnaissance-dune-calamite-naturelle-publique**](https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-la-reconnaissance-dune-calamite-naturelle-publique)

**En cas de reconnaissance :**

* La procédure et les aides accessibles (prise en charge partielle des frais, liste des biens indemnisables, modalités exactes…) sont précisées via un arrêté officiel. Certaines démarches (dépôt du dossier, délais, justificatifs requis…) vous seront demandées, notamment via ce formulaire.
* Il est essentiel de rassembler et conserver le plus tôt possible : photos ou vidéos des dégâts, factures de réparations ou d’achat de nouveaux biens, attestations d’intervention des secours, expertises… Ces documents faciliteront le traitement de votre dossier.
* En cas de difficultés financières ou de précarité après l’événement, vous pouvez solliciter l’aide du CPAS de Jemeppe-sur-Sambre.

**Votre dossier fera l’objet d’une vérification par l’administration communale.** Il est donc très important de fournir des informations précises, factuelles et complètes : toute déclaration erronée ou incomplète pourrait entraîner un retard du traitement.

Enfin, si besoin, il est possible d’obtenir une aide à la constitution du dossier auprès de la commune.

**Merci de nous renvoyer ce formulaire et vos photos et vidéos pour le plus rapidement possible à** [**urbanisme@jemeppe-sur-sambre.be**](mailto:urbanisme@jemeppe-sur-sambre.be)**.**

Une image contenant texte, Police, Graphique, logo

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.Déclaration des dommages suite à un phénomène d’origine naturelle (inondation, grêle…)

**Merci de nous renvoyer ce formulaire et vos photos et vidéos pour le plus rapidement possible à** [**urbanisme@jemeppe-sur-sambre.be**](mailto:urbanisme@jemeppe-sur-sambre.be)**.**

à l’attention de Mme Noélie BODIN.

**Merci de remplir ce formulaire avec soin.**

1. **Coordonnées complètes :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom – Prénom |  |
| Adresse |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Adresse email |  |
| Nombre de résidents |  |

1. **Avez-vous la possibilité de nous envoyer un dossier photos/vidéo/informations ? (Drive/wetransfer/swisstransfer) OUI – NON**

Vous pouvez nous envoyer ces informations à l’adresse [urbanisme@jemeppe-sur-sambre.be](mailto:urbanisme@jemeppe-sur-sambre.be) à l’attention de Mme Noélie BODIN.

1. **Date et heure de l’inondation**

* Date de l’événement principal :
* Heures approximatives de début et de fin de l’inondation (quand les eaux sont arrivées et quand les eux sont reparties) :

1. **Temps d’évacuation**

* Combien de temps a duré la présence de l’eau dans votre habitation/jardin ?
* L’eau s’est-elle retirée d’elle-même ? Oui – Non

1. **Récurrence**

OUI – NON

Si OUI, combien de fois par an ?

1. **Antécédents**

* Votre maison a-t-elle déjà été touchée par une catastrophe reconnue en Wallonie ?

Oui – Non

* Si oui, en quelle année ?

1. **Impact des inondations**

Jardin inondé : OUI - NON

Cave inondée : OUI - NON

RDC inondé : OUI – NON (Si oui hauteur approximative : cm)

1er étage : OUI – NON

1. **Avez-vous été relogé ?** OUI – NON

Si Oui, où ? et quelle durée ?

1. **Savez-vous quelle est la cause de l’inondation** (1 ou plusieurs causes) ?

* Donnez un maximum de détails, par où l'eau est arrivée (les caniveaux, les sterfputs, en dessous des portes, par la cave...) :
* Ruissellement des champs : OUI – NON
* Ruissellement le long des voiries : OUI – NON
* Débordement d’un cours d’eau : OUI – NON
* Si c'était suite aux travaux dans une rue, spécifier quelle rue :
* Si c'était suite au bouchage des caniveaux (leur localisation sur une carte ou entre tel et tel numéro et de quel côté de la rue :
* Autre :

1. **Description des dégâts – Internes/extérieurs**

* Prévoyez-vous des travaux de rénovation maison intérieur (OUI – NON). Lesquels ?
* Prévoyez-vous des travaux de rénovation maison extérieur (OUI – NON) Lesquels ?
* Avez-vous un véhicule impacté ? OUI – NON
* Avez-vous un listing de vos dégâts ? OUI – NON (si oui, merci de l’annexer à votre demande)
* Si NON, pouvez-vous le faire (lister les dégâts) ? (Quantités de vêtements, nom des machines et type des machines, autres objets, combien, lesquels, parties du bâtiment endommagés...autres...) :

1. **Dégâts à l’extérieur**

* Le terrain, les aménagements extérieurs, dépendances, clôtures, plantations, abris, etc. ont-ils été endommagés ? Oui – Non
* Brève description :

1. **Systèmes de prévention**

* Des mesures de protection étaient-elles présentes avant l’événement (ex : clapet anti-retour, murets, pompes, etc.) ?
* Ces mesures ont-elles fonctionné ? Oui – Non – Partiellement
* Des travaux d’aménagement publics ont-ils été réalisés récemment dans votre rue/quartier ?

1. **Situation après l’inondation**

* Avez-vous dû faire appel à des services de nettoyage/désinfection ? Oui – Non
* Y a-t-il une présence actuelle de moisissures ou de risques à l’intérieur ? Oui – Non
* Votre logement est-il à ce jour inhabitable ? Oui – Non

1. **Assurance incendie – multirisque** :

OUI – NON

1. **Avez-vous déjà rentré votre dossier chez votre assureur ?** OUI – NON
2. **Certificats ou attestations**

* Disposez-vous de rapports de pompiers/intervention d’urgence ? Oui – Non
* Disposez-vous d’attestations de sinistre délivrées par la commune ou les services de secours ? Oui – Non

1. **Niveau de vulnérabilité**

* La maison est-elle occupée par des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées, des enfants en bas âge, etc. ?  
  (Préciser la situation afin de pouvoir prioriser certaines aides le cas échéant.)

1. **Aide pour remplir le dossier suite à la reconnaissance (si le Gouvernement wallon reconnait la catastrophe naturelle exceptionnelle) :**

Aurez-vous besoind'aide pour remplir votre dossier en ligne « réparation relative aux dommages aux biens privés » ? OUI – NON

1. **Avez-vous besoin d’une autre aide ? Si oui laquelle ?**
2. **Autres informations utiles :**

**DATE et SIGNATURE :**